

NEWSLETTER 6 – Cadre de qualité pour les mesures d'étanchéité à l'air

Bruxelles, le 6 novembre 2015

Cher mesureur d'étanchéité à l'air,

Au moyen de ce newsletter, nous vous donnons une mise à jour de la situation actuelle du cadre de qualité.

FAQ

Les réponses aux questions fréquemment posées (Frequently Asked Questions) déjà approuvées par le groupe de travail STS se trouvent sur le site web www.jeconstruisetanchealair.be. Les FAQ qui ont été approuvées par le groupe de travail STS du 29 octobre y seront bientôt publiées.

Application en ligne – dossier.bcca.be

Une interruption inattendue de l'application en ligne est survenue le mardi 26 octobre. Nous nous excusons pour la gêne occasionnée par cette interruption.

Conventions

Les conventions pour la participation au cadre de qualité sont envoyées en ce moment. Vous recevrez également une facture de 400 EUR hors TVA pour le maintien de votre agréation comme mesureur d'étanchéité à l'air. L'envoi des factures a pris un peu de retard et ils ne doivent donc être payés que pour **fin novembre** et non pour fin octobre comme mentionné sur la facture.

Au début de chaque année civile suivante, votre nouvelle contribution sera calculée sur base du nombre de déclarations de conformité délivrées l'année précédente. Si vous (ou vos clients) avez payé pour plus de 400 EUR hors TVA de déclarations de conformité l'année civile précédente, vous ne devrez pas payer de nouvelle contribution. Si le montant total de vos déclarations de conformité est inférieur à 400 EUR hors TVA, vous recevrez une facture reprenant le solde que vous devrez payer comme nouvelle contribution.

Cet arrangement ne dépend pas de qui a payé la déclaration de conformité (l'entreprise ayant réalisé la mesure ou le demandeur). L'entreprise reconnue pour les essais de pressurisation n'est donc pas obligée de payer elle-même les 400 EUR hors TVA de déclarations de conformité.

***Exemple 1:** en 2015, une entreprise réalise douze mesures dans des habitations unifamiliales et a donc délivré pour $12 \times € 40 = € 480$ de déclarations de conformité. En 2016, l'entreprise ne devra donc pas payer de nouvelle contribution pour maintenir son agréation.*

***Exemple 2:** en 2015, une entreprise réalise trois mesures dans des habitations unifamiliales et une dans un bâtiment avec un volume interne de 40000m^3 . Elle a donc délivré pour $3 \times € 40 + € 120 = € 240$ de déclarations de conformité. Afin de maintenir l'agréation en 2016, elle devra donc payer une nouvelle contribution de $€ 400 - € 240 = € 160 + \text{TVA}$.*

NBN EN ISO 9972:2015

Récemment la nouvelle norme 'NBN EN ISO 9972:2015: Performance thermique des bâtiments - Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments - Méthode de pressurisation par ventilateur' a été publiée. Elle remplace la norme 'NBN EN 13829: Performance thermique des bâtiments - Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments - Méthode de pressurisation par ventilateur'.

Toutefois, les STS-P 71-3 renvoient encore à la NBN EN 13829. Cela signifie que pour le moment, les règles telles que décrites dans ces STS-P 71-3 restent en vigueur. On travaille sur une nouvelle version des STS-P 71-3 pour qu'elles soient conformes à la nouvelle norme NBN EN ISO 9972:2015.

Non-conformités constatées

Lors des différents contrôles desktop et in situ, toutes sortes de non-conformités sont constatées. Voici un résumé:

- Lors de l'inspection, aucun mesureur qualifié n'est présent
- La différence de pression naturelle à débit nul est trop élevée lorsqu'on réalise la mesure
- Les messages SMS ne sont pas envoyés correctement et à temps.
- Préparations annulées trop vite
- Utilisation d'appareils non calibrés
- Préparations non conformes
- Mesures non conformes (point de pression la plus basse, nombre, distance, valeur r^2 trop basse...)
- Rapports d'essai incomplets
- Mesures non planifiées à temps

Astuces utiles

- ✓ **Astuce 1:** Si vous ne recevez pas de réaction à votre SMS, vous n'avez peut-être pas assez de réseau. Alors vous ferez mieux de renvoyer le SMS dans un local ou en dehors du bâtiment où vous avez plus de réseau.
- ✓ **Astuce 2:** Vous pouvez annuler des dossiers créés qui ne seront pas terminés. Cela vous permet de garder un aperçu clair.
- ✓ **Astuce 3:** Si vous avez demandé une déclaration de conformité mais vous ne l'avez pas reçu à temps, veuillez contacter notre Helpdesk via luchtdichtheid@bccca.be. Ils vous aideront avec la clôture de votre dossier.
- ✓ **Astuce 4:** Il est préférable d'envoyer le SMS avec le débit de fuite directement après la mesure. Des petits écarts résultant d'un calcul ultérieur peuvent être corrigés par après dans l'application en ligne. Ainsi vous devrez attendre moins longtemps en cas d'inspection.
- ✓ **Astuce 5:** Si vous ne réalisez qu'une seule mesure (en dépression ou en pression) suivant la procédure d'exception, vous devez envoyer le débit de fuite à 50 Pa par SMS.
- ✓ **Astuce 6:** Les différents logiciels disponibles calculent le coefficient de corrélation r de la mesure en pression et en dépression. Toutefois, dans les STS-P 71-3 et les normes, des exigences ont été définies pour le coefficient de détermination r^2 . Celui-ci peut facilement être calculé sur base de r .